

Pendant l'année scolaire 1887—1888 il a été payé au personnel enseignant des écoles primaires proprement dites, à titre de traitements communaux, de suppléments de traitement, de primes de brevet et d'indemnités de logement, en totalité, la somme de fr. 723,626 50.

Le tableau suivant spécifie ces dépenses pour chaque arrondissement d'inspection :

Traitements etc. du personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques.

	Traitements communaux.	Suppléments de traitement et primes de brevet.	Indemnités de logement.	TOTAUX.
1 ^{er} arrond.	128832	15520	11432,50	155784,50
2 ^e »	93537	15840	5742,50	115119,50
3 ^e »	98281	10420	5507,50	114208,50
4 ^e »	88192	12870	6170	107232
5 ^e »	91210	15880	5590	112680
6 ^e »	98637	14470	5495	118602
TOTAUX. .	598689	85000	39937,50	723626,50

Observation. — Les dépenses faites pour les 4 écoles entretenues par l'État ne sont pas portées ici en compte.

La somme de 598689 fr., payée à titre de traitements communaux, se répartit comme suit :

405 instituteurs	fr. 381,300
184 institutrices laïques	» 140,628
138 institutrices religieuses	» 76,761
Total.	fr. 598,689

Il en résulte que le *traitement communal moyen* était :

d'un instituteur, de 941 fr.

d'une institutrice laïque, de 764 fr.

d'une institutrice religieuse, de 556 fr.

Les sommes payées en *traitements communaux* dans les différents arrondissements d'inspection étaient :